

s'opposer & proposer



## Communiqué de Presse

# Budget de l'Education : 5<sup>ème</sup> année de cadeaux pour le privé !

Le débat parlementaire sur le budget 2012 de l'Education nationale permet de vérifier la constance avec laquelle le gouvernement et quelques parlementaires zélés ont épargné et favorisé les écoles privées.

La règle tacite des 20% de moyens accordés au privé, quand il s'agit des créations de postes, fond étrangement à 10% lorsqu'il s'agit de suppressions. Ainsi en 5 ans, quoiqu'elles en disent, les écoles privées n'auront rendu qu'environ 8000 emplois là où l'équité aurait exigé qu'elles en perdent 16000.

Rien ne justifie cette clémence budgétaire. En effet, les chiffres de scolarisation dans les établissements privés sont restés remarquablement stables, contrairement aux allégations du Secrétaire général à l'enseignement catholique.

Le Service public et laïque d'éducation aura supporté l'essentiel des suppressions. Pour le SE-Unsa, cette situation injuste est insupportable. En cette période de crise de la dette publique, le SE-Unsa appelle les parlementaires à faire, sans ambiguïté, le choix de l'Ecole publique et à s'interroger sur la pertinence des 7 milliards que l'Etat octroie généreusement chaque année aux écoles privées, finançant ainsi une concurrence déloyale à l'École de la République.

Dans le même temps, le SE-Unsa condamne l'adoption de l'amendement "Censi" dans le cadre du budget de l'Enseignement supérieur. Cet amendement retire 2 millions d'euros de crédits initialement prévus pour le public pour les transférer aux "crédits de l'enseignement supérieur privé associatif", favorisant ainsi les instituts catholiques.

Enfin, le SE-Unsa n'accepte pas que les écoles privées soient présentées comme le modèle idéal permettant d'améliorer notre système éducatif. La concurrence exacerbée, l'encouragement du consumérisme scolaire, comme le caractère propre et les pratiques managériales de ces établissements ne peuvent en aucun cas être des références. C'est le contraire du service public. Il faut aider, encourager et promouvoir l'École publique pour qu'elle réalise son ambition citoyenne et humaniste.

Amiens, le 21 novembre 2011

**Philippe Decagny**  
**Secrétaire Départemental**  
du **SE-UNSA**

Contact presse : 06.62.56.33.63

**Syndicat des Enseignants-UNSA**  
de la Somme  
4, rue Paul Sautai  
80000 AMIENS

Tél : 03.22.92.33.63  
Fax : 03.22.92.50.51  
80@se-unsa.org  
<http://sections.se-unsa.org/80/>

